Le PECQ

Date de mise en ligne : le 18 novembre 2025

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION
RESTRICTION DE LA CIRCULATION
ROND-POINT DE L'AFN (VIGNES-BENETTES)
A2025-295

Le Maire de la Commune du Pecq,

Vu le Code de la route, notamment les articles L. 411-1, L. 411-6, R110-2, R411-8, R411-26,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2122-24, L. 2213-1 et L. 2213-2,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,

Considérant la cérémonie commémorative en hommage aux « Morts pour la France » de la guerre d'Algérie et de la Tunisie qui se tiendra **le vendredi 05 décembre 2025** au Rond-Point de l'AFN (Vignes-Benettes),

Considérant la nécessité d'assurer le bon déroulement de cette manifestation et d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE

ARTICLE 1 :
La circulation de tous les véhicules sera restreinte à hauteur de la cérémonie et autour du Rond-Point de l'AFN (Vignes-Benettes).

Le stationnement de tous les véhicules est impossible et considéré comme gênant dans ce périmètre.

Les véhicules contrevenants seront mis en fourrière.

ARTICLE 2 :
La mesure décrite à l'article précédent entrera en application **Vendredi 05 décembre 2025 de 11h00 à 12h00.**

ARTICLE 3 :
La signalisation et la pré-signalisation nécessaires à la matérialisation du présent arrêté seront assurées par les soins des Services Techniques Municipaux et des organisateurs de cette manifestation.

ARTICLE 4 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication sur le site Internet de la commune.

ARTICLE 5 :

La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques, le Commissaire Divisionnaire, chef de la Circonscription de Sécurité Publique de Saint-Germain-en-Laye et les agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l 'exécution du présent arrêté.

Fait au Pecq, le 14 novembre 2025

Le Maire,

MAIRIE DU PECQ 78230 YVELINES

Laurence BERNARD

VILLE DU PECQ
13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ
Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 52 54
Courriel : mairie@ville-lepecq.fr - Portail officiel : ville-lepecq.fr